

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1637

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une nouvelle instance de contrôle pour suppléer à la responsabilité politique

Le projet de créer une cour des comptes pour renforcer la surveillance de l'administration masque en réalité l'incapacité d'affronter une gestion défailante des services publics.

On connaît la dissonance qui caractérise la vie politique genevoise. Les débats politiques se caractérisent par l'affrontement systématique entre gauche et droite, minorité contre opposition, à l'image des démocraties parlementaires. Alors, quand une commission du Grand Conseil prend une décision à l'unanimité, on s'étonne: les Genevois réapprendraient-ils les vertus du consensus?

L'objet de cette exception consensuelle, c'est la création d'une cour des comptes à l'image de nos voisins français, dont on attend une surveillance plus efficace des administrations publiques et parapubliques. En effet, ces dernières années, l'Etat de Genève a découvert en son sein plusieurs dysfonctionnements, dont certains - Banque cantonale, Office des poursuites et faillites - ont pris l'allure de véritables scandales.

Pourtant ce projet ne nous convainc pas. Trop souvent les députés croient résoudre un problème en créant un nouvel organe ou en édictant des normes supplémentaires. Ils se dispensent ainsi d'analyser les véritables causes du problème. Or, que ré-

veille l'analyse des récentes défaillances majeures de l'administration? Tout d'abord, une politique du personnel pas toujours rigoureuse, qui propulse et maintient à des postes à responsabilité des personnes incompétentes. Puis, l'absence de mandats clairement définis, d'objectifs à atteindre, qui permettraient d'apprécier à intervalles réguliers les résultats obtenus par un service ou un établissement public. Enfin, la relative indifférence qu'ont manifestée à l'occasion des magistrats pourtant informés des problèmes internes de l'un ou l'autre de leurs services. Une cour des comptes ne remplacera jamais la volonté politique de contrôler et, le cas échéant, de sanctionner les abus ou les insuffisances constatées.

Des contrôles à tous les niveaux

Par ailleurs l'Etat de Genève dispose déjà d'une panoplie d'instances de contrôle. A l'interne, l'Inspection cantonale des finances fournit un travail de qualité, mais ses recommandations ne sont pas toujours suivies d'effets. Il suffirait de lui octroyer une plus large autonomie et quelques

moyens supplémentaires pour renforcer sa fonction de contrôle. Au niveau fédéral, le Contrôle des finances agit de manière indépendante et ses interventions sont redoutées. A l'externe, la Commission d'évaluation des politiques publiques fournit de précieuses informations aux autorités sur l'impact des lois; une modeste augmentation de ses ressources et une prise en compte plus rapide et plus systématique de ses observations amélioreraient sans doute la qualité de la gestion publique. Enfin, le Grand Conseil s'est doté d'une commission de contrôle de gestion qui, malgré des moyens modestes, abat un travail considérable.

Dès lors, on ne voit pas l'intérêt de créer un organe supplémentaire qui, au lieu de renforcer la fonction de contrôle, risque fort d'engendrer des problèmes de coordination. Mais il est vrai que la nouvelle constitution vaudoise prévoit également la création d'une cour des comptes. Genève peut-elle rester en rade et renoncer à jouer dans la cour des grands?

jd

Votations alémaniques (suite de la première page)

La culture a la cote

Le Technorama pourra compter dès 2006 sur une subvention communale de 550 000 francs (en plus des contributions fédérale et cantonale), le «Musikkollegium» recevra 1,8 million de la ville (et 2,4 millions du canton) tandis que le «Kunstverein», responsable du Musée des Beaux-Arts, recevra 200 000 francs de la ville (qui s'ajouteront aux 540 000 francs du canton et à d'importantes recettes propres). Les contrats passés avec ces deux dernières institu-

tions représentent en réalité une réduction des subventions communales, mais compensée par une prise en charge cantonale supplémentaire. Quant aux dix-sept compagnies indépendantes et plus petites institutions culturelles de Winterthour, elles bénéficient d'un contrat global passé par le Conseil communal l'an dernier. Le tout vient, bien sûr, en complément d'un très généreux mécénat privé, de tradition sur les bords de la Thur (collections Reinhart, Hahnloser, Bri-

ner, etc.). Tandis le Technorama faisait littéralement un tabac dimanche dernier avec 80% d'approbation, les majorités enregistrées pour les deux autres objets sont encore plus fortes que celles recueillies voici dix-sept ans par les mêmes institutions soi-disant «élitaires»: le taux d'acceptation a passé de 65% à 69% pour le Collège de Musique et de 60 à 66% pour la Société des Arts.

A Bâle, il n'y a pas eu à proprement parler de votation concernant les affaires cultu-

relles. Mais la conversion de la gare allemande aux marchandises en un quartier d'habitation et de commerces, jointe à une libéralisation des horaires des établissements publics, ouvrent des perspectives que les responsables de galeries, bars et autres lieux culturels ne manqueront pas d'explorer. Surtout maintenant que la «Gare du Nord», installée au voisinage de la station voyageurs des chemins de fer allemands, est bien connue des amateurs de musiques actuelles.

yj